

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Insécurité maritime : les autorités gabonaises vent debout contre les actes de piraterie

IMMATRICULATION, installation des balises GPS et des moyens de communication sur toutes les pirogues et autres bateaux. Mais aussi présence permanente d'un navire en zone D dans le cadre des patrouilles et escortes des navires dans les eaux gabonaises. Voilà, entre autres, les actions déjà mises en branle par notre pays, en vue de lutter efficacement et de manière efficiente contre la piraterie maritime. Des actions cependant à booster davantage, au lendemain de l'attaque d'un autre navire, dans la nuit du 4 au 5 septembre dernier.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, s'est entretenu, le 14 septembre dernier, avec les commandants en chef des Forces de Défense et de sécurité. En présence de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, et des ministres sécuritaires Lambert-Noël Matha (Intérieur) et Michaël Moussa Adamo (Défense nationale). Y ont également pris part les ministres de la Pêche, du Pétrole et celui délégué à la Mer. À l'ordre du jour, la garantie de la sécurité maritime au large des côtes gabonaises.

Cette rencontre au cours de laquelle le numéro un gabonais a rappelé l'impérieuse nécessité d'accroître la surveillance du domaine maritime, a été précédée, une semaine auparavant, d'une réunion qu'il a instruite. Ce rendez-vous d'information, de concertation et d'échanges organisé par le ministère de la Défense nationale – avec les partenaires économiques maritimes des secteurs pétrole, mines, pêche et armateurs –, visait à recueillir les différents avis sur les stratégies



Les eaux gabonaises sont désormais le théâtre d'attaques à répétition.

et réponses à mettre en place, pour faire face à l'insécurité maritime qui sévit dans les eaux gabonaises.

À la faveur des échanges avec les opérateurs économiques en appui de l'action de l'État en mer, deux réponses ont été communiquées dans le but de rassurer les uns et les autres relativement

à la prise en compte réelle de la problématique de l'insécurité maritime par le gouvernement gabonais. Aussi, la première réponse a-t-elle porté sur la situation maritime à la suite de l'attaque par des pirates du navire TAMPER, dans la nuit du 4 au 5 septembre 2021, dans la rade de Libreville. La deuxième réponse

avait trait au mode opératoire des pirates et autres bandits en mer. Le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, et ses collègues Biendi Maganga Moussavou, Vincent de Paul Massassa et Charles Mve Ella ont ensuite exposé sur les mesures concrètement prises dans le cadre de la prévention,

de la surveillance et de l'intervention. Ainsi que des actions entreprises par les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les administrations maritimes pour faire échec à la piraterie dans nos eaux et ses environs. Au nombre de ces actions, il y a l'immatriculation, l'installation des balises GPS et des moyens de communication sur toutes les pirogues et autres bateaux. Mais aussi l'opération de sécurisation de la façade maritime déclenchée depuis décembre 2019, la présence en permanence d'un navire en zone D dans le cadre des patrouilles et les escortes des navires dans les eaux gabonaises. S'agissant de la coopération multilatérale, à noter qu'en marge des actions susmentionnées, des patrouilles dans les eaux internationales et des exercices conjoints avec la Marine nationale ont lieu dans le cadre de la présence maritime coordonnée de l'Union européenne (UE), de la mission française Corymbe et des amis du Golfe de Guinée G7+++.

Visiblement satisfaits des décisions du gouvernement gabonais de les associer à cette rencontre d'une importance stratégique, les opérateurs économiques des secteurs pétrole, mines, pêche et armateurs ont remercié le ministre de la Défense nationale pour cette initiative. D'autant que ces secteurs, qui sont les grands bénéficiaires de la sécurité maritime, sont les plus exposés aux attaques des pirates.

Au terme de cette réunion, les opérateurs économiques ont, chacun dans son domaine, renseigné les membres du gouvernement sur les dispositions prises à leur niveau et sur les passerelles mises en place avec les administrations maritimes, entre autres la Marine nationale, dans le but d'enrayer le phénomène de la piraterie dans le domaine de l'action de l'État en mer.

Contrepoint

Une Task force s'impose !

SCOM
Libreville/Gabon

LE rythme avec lequel s'enchaînent les attaques des navires battant pavillon gabonais ou ceux d'armateurs étrangers devient inquiétant ces derniers temps. Des attaques à répétition qui ont déjà coûté la vie à certains, parmi lesquels le commandant Aymard Romarick Mboumba Mbina, tué par des pirates le 22 décembre

2019.

Au cours de la concertation entre le ministre de la Défense nationale et ses collègues de la Pêche, du Pétrole, de la Mer et les opérateurs économiques en appui à l'action de l'État en mer contre l'insécurité, les derniers cités ont, en plus de la mise en place d'une zone de mouillage sécurisé, proposé la création d'une Task force. Comme pour passer la vitesse supérieure et faire, au

demeurant, que la peur change de camp.

Bénéficiant d'une autonomie certaine et mise sur pied pour atteindre un objectif précis, cette force opérationnelle – qui aurait sans conteste l'avantage de s'affranchir des contraintes et autres lenteurs bureaucratiques –, serait composée de représentants de chaque administration et autres opérateurs économiques du secteur maritime.

Aussi, sans perdre de temps, le collège des électeurs a-t-il porté le directeur général de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) à la tête de cette entité. La tête de proue de la Task force sera assistée de trois (3) vice-présidents. À savoir le président de la Confédération patronale gabonaise (CPG), la présidente de l'Union des pétroliers gabonais (Upega) et le président du Syndicat des armateurs.